

SEMUR-EN-AUXOIS**Marches de l'Auxois**

L'association des Marches de l'Auxois organise sa marche mensuelle le dimanche 21 novembre à 10 heures devant la Maison pour tous. Celle-ci sera suivie à 17 heures par l'assemblée générale et un repas.

INFO 03.80.96.68.26.

MONTBARD**Roller pour tous**

L'activité roller, organisée par la ville de Montbard, est proposée tous les jeudis de 18 à 20 heures, au gymnase Jo Garret, pour tout public. Le service sport se charge de l'activité.

INFO Pratique gratuite

VENAREY-LES LAUMES**Loto**

L'école élémentaire Jean Moulin organise son loto le samedi 20 novembre, à la salle des fêtes de Venarey. Ouverture des portes à 18 heures, début des jeux à 19 heures. Nombreux lots à gagner.

INFO Tarifs : 5 € le carton, 12 € les 3, 18 € les 6.

MONTBARD. Une fois par mois, un avocat tient une permanence au tribunal d'instance de la ville.

Conseiller et orienter

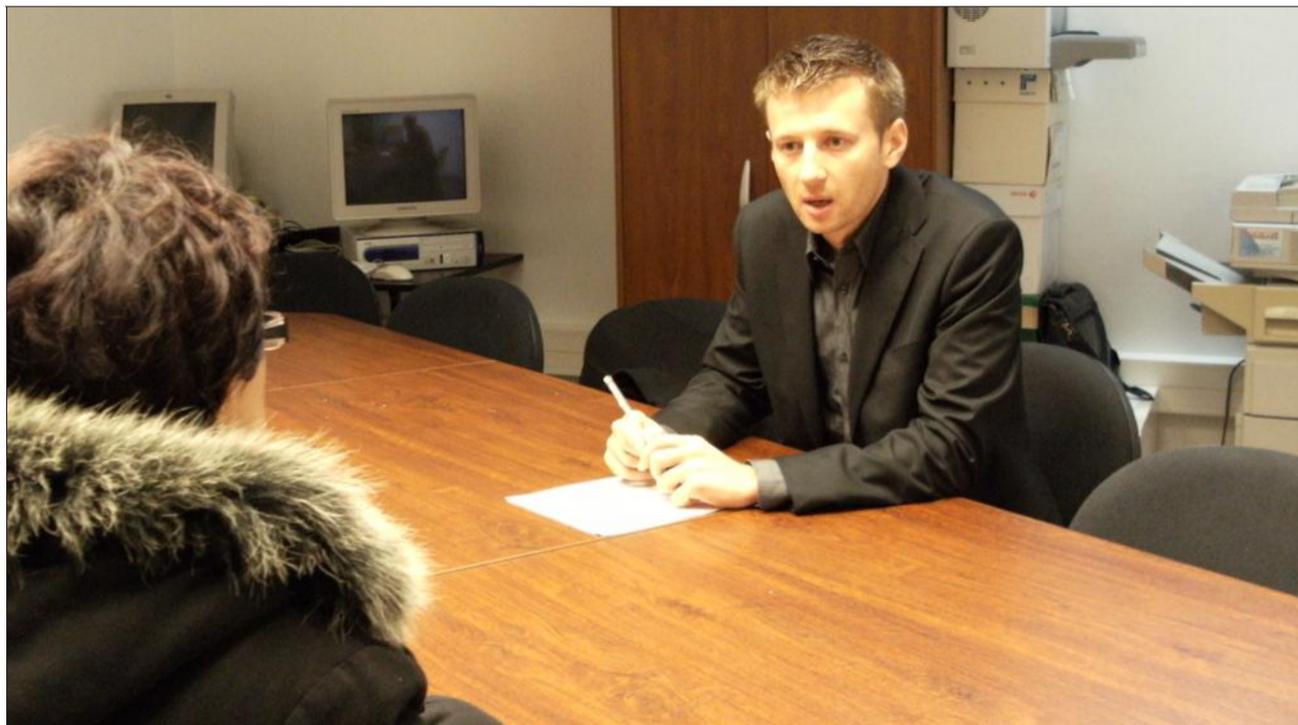
Accessibilité. Ce service favorise l'accès au droit pour tous, notamment grâce à sa gratuité. **Succès.** Depuis le lancement de l'opération, près d'une centaine de personnes ont pu bénéficier de ce service.

Des consultations d'avocats gratuites se tiennent régulièrement au tribunal d'instance de Montbard pour conseiller les habitants dans leurs démarches judiciaires.

« **U**n franc succès ! ». C'est en ces termes que Patrick Martowicz, président du tribunal d'instance de Montbard dresse un premier bilan des consultations gratuites d'avocats. « En quelques mois, nous avons déjà accueilli près d'une centaine de personnes », souligne-t-il. Lancée en février 2010, l'opération semble effectivement attirer les foules.

Le résultat d'un partenariat

« La mission principale du CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit) demeure l'accès au droit pour le plus grand nombre » explique Patrick Martowicz. « L'opération est déjà testée depuis quelques années sur Chenôve, où elle semble remporter un vif succès », ajoute-t-il. Face à cette réalité, le CDAD a donc souhaité lancer une étude sur tout le département pour évaluer les besoins et étendre ce nouveau service au plus grand nombre. « Le secteur de Mont-



Face à un tel succès, il est parfois difficile d'obtenir une place pour la permanence mensuelle. Photo E. B.

bard nous a semblé être une des pistes pour lancer les consultations d'avocats. D'autant plus qu'à l'époque, l'ouverture imminente du tribunal d'instance constituait une occasion supplémentaire de le faire. » Fruit d'un partenariat efficace entre le CDAD, le ministère de la Justice, le conseil général et la mairie des communes concernées, le succès des consultations résulte aussi de l'engagement des avocats à se porter volontaires pour as-

surer les permanences. « Même si le CDAD prend en charge leurs frais de déplacement et leur indemnisation », fait remarquer le président du tribunal d'instance.

Un entretien toutes les quinze minutes

Le jour des consultations, les rendez-vous s'enchaînent. À hauteur d'un entretien toutes les quinze minutes, seuls ou en couple, les clients viennent à tour de rôle exposer leur problème. « Nous sommes là pour les écouter, voir avec eux ce qui est envisageable et leur expliquer le type de démarches à entreprendre. En aucun cas, nous ne résoudrons leur litige. Mais rien ne nous empêche de les envoyer vers un confrère », rappelle Fabien Kovac, avocat au barreau de Dijon. « Les demandes sont variées. Certains viennent pour des problèmes de voisinage, d'autres pour des



PATRICK MARTOWICZ

Président du tribunal d'instance de Montbard

« Ces consultations gratuites d'avocats devraient permettre de garantir une justice de qualité et de proximité pour le plus grand nombre. »

problèmes de crédit... » Au final, peu importe l'objet de la demande, le niveau de revenus ou le lieu de domicile des clients. « Il n'y a aucun critère à remplir pour pouvoir bénéficier de ce service. En revanche, les avocats ne sont pas là pour contrôler le travail d'un confrère ou pour donner un second avis », insiste Patrick Martowicz. « Seule une douzaine de personnes par mois peuvent bénéficier de ce service. Les places sont chères. Il

n'est d'ailleurs pas exclu d'envisager le développement de l'opération, en proposant, par exemple, une seconde permanence au cours du mois. » Fort de son succès, ce service devrait très prochainement être étendu à d'autres secteurs du département, notamment celui de Beaune.

ÉLODIE BIDAULT

e.bidault@lebienpublic.fr

INFO Renseignements:
03.80.92.51.30.

Montbard, capitale de la justice ?

Montbard prendrait-elle des allures de cité judiciaire ? Certains mouvements peuvent le laisser penser (l'avocat Fabrice Lebricomte, qui avait déjà un bureau secondaire à Montbard, a décidé de le transformer en bureau principal, tandis que le cabinet DGK et Associés a choisi de succéder à Arnaud Rouvroy depuis le 1^{er} septembre 2008). L'ouverture du tribunal d'instance représente aujourd'hui une véritable opportunité, mais ce qui a motivé leur choix reste certainement la position géographique de la ville située sur l'axe Auxerre-Dijon.